



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 3 décembre 2012

Il est 19h00 lorsque **Mme Arianne Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier.

Elle salue Mmes et M. les Conseillers, Mme Palmieri, secrétaire du Conseil, M. Brun, Syndic, la Municipalité, M. Demierre, secrétaire et boursier communal, M. Ferrari, répondant de proximité de Sécurité Riviera, Mmes et MM. les invités de la CIL et de la Commission consultative de circulation « C3 », Mme la représentante de la presse locale « Le Régional » ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : MM. S. Bhatt, P. Chapuis, O. Bays, Th. Baechtold, M. Ceppi, Ph. Mayor, B. Gallot-Lavallée, J.-L. Klopfenstein, C. Gabriel, L. Volet.

Absent : M. R. Genoud.

1. Présentations

Présentation de la CIL, Commission Intercommunale de Lavaux par M. Maurice Neyroud, Président du bureau exécutif.

Présentation de la Commission consultative de circulation par deux intervenants du bureau Hüslér et Associés et du bureau Team +, Mme Marion Van Lavwe et M. Emmanuel Graz.

2. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est ajouté à l'ordre du jour un point 7 bis : « Action vis-à-vis du canton » et un point 8 bis : « Réponse au Postulat pour l'ouverture d'un accueil scolaire dans tout le cercle de Corsier ».

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de la séance du lundi 29 octobre 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. Jean-François Tuberosi est assermenté par Mme la Présidente, qui lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place dès ce soir avec les membres du Conseil communal.

6. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

Invitation : Mme la présidente A. Rouge s'est rendue aux invitations suivantes

- 3 novembre : Visite des locaux de Sécurité Riviera à Clarens avec explications sur les activités des différents intervenants de Sécurité Riviera.
- 5 novembre : Réception des jeunes citoyens de Corsier à la Maison de Commune pour la partie officielle puis pour un apéritif dînatoire à la cantine scolaire.
- 22 novembre : Colloque sur les fusions dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la commune de Montreux au 2mc2. Les invités ont assistés à différentes présentations et exposés ainsi qu'au vernissage de l'exposition « Du pays de Vaud au Canton de Vaud, évolution du territoire, des communes et des fusions de communes ». Cette exposition est mise gratuitement à disposition des communes.
- 24 novembre : Soirée annuelle de la société de gym Pro Patria. Une belle présentation de jeunes talentueux.

Courrier : Lettre ouverte adressée aux Présidentes et Présidents des Conseils communaux vaudois par le Président de la Commission des finances de Payerne. Ce courrier fait l'objet du point 7 bis.

7. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Jeune citoyens : la réception des jeunes citoyens fixée au lundi 5 novembre 2012 a été organisée dans le hall d'entrée de la Maison de commune en réfection. L'apéritif dînatoire a eu lieu à la cantine scolaire.

Fusion des communes : une information relative à l'étude de fusion émanant de la CIEHL a été adressée par courriel à tous les conseillers communaux en date du 27 novembre 2012.

Administration communale : les bureaux de l'administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année du 21 décembre 2012 à 11h00 au 3 janvier 2013.

Musée Charlie Chaplin : le préavis pour le cautionnement du crédit LADE (loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique) concernant le Musée Chaplin sera présenté à votre Conseil lors de la séance du 11 février 2013.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaire : Mme Eva Chassot, rte de Fenil 32, a fêté ses 90 ans le 20 novembre 2012.

ASCOR et Plateforme santé : l'ASCOR et la Fédération de soins du Chablais ont fusionné pour donner naissance à la Plateforme Santé du Haut-Léman qui réunit, sous une nouvelle bannière, les partenaires de la santé de la Riviera et du Pays d'Enhaut avec ceux du Chablais vaudois et valaisan.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Association Sécurité Riviera : des mutations ont été effectuées : dès le 1^{er} janvier 2013, le Major Francey aura le titre de secrétaire général de l'Association Sécurité Riviera et le Capitaine Melikian est nommé Commandant au grade de major.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 – salle du Conseil communal : les travaux avancent selon le programme établi entre les architectes et le maître d'œuvre. Les appartements sont terminés. Un locataire y habite déjà et le second emménagement pour le 1^{er} janvier. A l'intérieur, les travaux de peinture des bureaux et de la cage d'escalier sont terminés à 80%. Les employés de l'administration pourront emménager courant janvier 2013. Les travaux de démolition dans la salle du Conseil Communal et des zones sanitaires sont terminés et la reconstruction est en cours.

Environnement – Philippe Bricod

Ecopoint avec Molok En l'Hautigny : dans le contexte de l'éco-point de l'Hautigny, un montant de CHF 9'500.00, correspondant à la densité de personnes et ménages prévue dans le nouveau quartier à construire sous l'Hautigny, a été perçu à titre de participation.

7. bis « Action vis-à-vis du canton »

Mme la Présidente A. Rouge lit la lettre ouverte adressée aux Présidentes et Présidents des Conseils communaux vaudois par le Président de la Commission des finances de Payerne. (voir annexe du PV)

Le bureau propose d'être solidaire du mouvement, mais par un autre moyen d'action que celui suggéré par la CoFin de Payerne, et propose d'écrire une lettre pour exprimer notre mécontentement vis-à-vis du budget cantonal.

Mme la Présidente A. Rouge propose de ne pas débattre sur les griefs que nous aurions à l'encontre du canton mais plutôt au sujet de l'action à mener vis-à-vis du

canton. La question posée aux Conseillers est la suivante : La proposition du bureau du Conseil communal d'écrire une lettre vous semble-t-elle appropriée ?

Après délibération, les Conseillers acceptent cette proposition.

8. Préavis 15/2012 : Budget communal 2013

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis avec l'amendement suivant concernant les postes touchant au tourisme de la région :

- **Allouer un total de CHF 50'000.00 au maximum pour le domaine touristique régional, en lieu et place des CHF 77'300.00 budgétés. (MVT – CIL – Fondation pour l'équipement touristique et la Borne)**

Mme la Présidente A. Rouge passe à la lecture du budget 2013 et passe en revue les différentes rubriques du budget communal 2013 qui amènent les remarques et questions suivantes :

1. Administration générale – 10. Autorités 102.3040 – Municipalité – Caisse de pension

M. M. Paquier demande pourquoi une telle différence entre les CHF 35'000.00 inscrits au budget 2013 et les CHF 17'000.00 des comptes 2011.

M. le Syndic F. Brun explique que le calcul pour 2011 a débuté seulement en juillet (début de la législature) cela ne faisait donc qu'une demi année, alors que la somme pour 2013 est comptée sur une année entière.

1. Administration générale – 16. Tourisme

M. P. Bugmann remarque qu'il y a beaucoup de dépenses pour le tourisme. Lors des discussions concernant la CIL, il a été question d'être solidaire. Il regrette d'entendre qu'il faut faire preuve de solidarité avec des communes telles que St-Saphorin, Chexbres, Puidoux ou Rivaz parce que celles-ci n'ont pas fait preuve de solidarité. Il cite l'exemple du SIGE lors de l'accord signé en 1981, sur obligation du canton, pour le traitement des eaux usées avec Rivaz, Puidoux, Chexbres et St-Saphorin. Il donne des chiffres. En 2005, lors de l'augmentation des coûts, ces communes ont refusé de payer. En 2009 il a fallu faire des démarches auprès du Tribunal arbitraire sans succès, puis le SIGE a mené une action auprès du Tribunal cantonal. Finalement en 2011 ces communes ont accepté de payer leurs contributions. Elles ont profité de CHF 4'000'000.00 pendant 5-6 ans. La solidarité a un goût amer. Ne faudrait-il pas soutenir d'autres activités comme « la Viande de nos Monts » ? M. P. Bugmann donne des explications sur l'amendement proposé par la CoFin. Les CHF 50'000.00 (au lieu des CHF 77'300.00) couvrent en principe notre accord avec MVT et permettent de payer CHF 2'500.00 pour l'équipement touristique, ainsi qu'une dernière partie pour la CIL et la borne interactive.

M. B. Savoy est perplexe à propos du budget tourisme pour 2013, il ne partage pas les arguments de la CoFin concernant le SIGE et le soutien à « la Viande de nos Monts ». Par contre concernant le budget de la borne interactive qui s'élève à CHF

48'000.00 M. Savoy pense que cela est extrêmement luxueux pour une accessibilité extrêmement réduite. Il propose éventuellement un amendement pour supprimer ce poste.

Mme U. Bucher désire apporter une rectification aux propos de la Commission des finances. En effet, dans son rapport, la CoFin écrit que MVT finance la CIL et la Fondation pour l'équipement touristique. Mme Bucher précise qu'il n'existe aucun financement de MVT à la CIL et encore moins à la Fondation pour l'équipement touristique. La Fondation pour l'équipement touristique est uniquement financée par une contribution des communes. Les petites communes comme Corsier paient CHF 2'500.00 par année et les grandes communes comme Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz paient CHF 5'000.00 par année. Le reste des revenus de la Fondation pour l'équipement touristique provient de la taxe de séjour, taxe de séjour qui ne coûte rien aux communes puisqu'elle est financée uniquement par les touristes.

Concernant la participation de CHF 30'000.00 de MVT à la CIL, c'est uniquement pour payer la part du salaire du gestionnaire du site qui travaille pour MVT.

M. P. Bugmann demande pour quelle raison, dans le budget du CIL, il y a CHF 30'000.00 qui viennent de MVT et si cela vient d'un problème lié à la présentation des comptes.

Mme U. Bucher répond qu'effectivement cela peut être lié à un problème de présentation des comptes car ces CHF 30'000.00 concernent le salaire du gestionnaire du site.

M. P. Zuchuat soutient l'amendement de la CoFin et donne un exemple en déplorant le caractère « très Montreusien » et non régional du fascicule « Reflex ».

M. B. Savoy demande si la Municipalité peut donner des arguments pour éviter un amendement concernant le financement de la borne du cercle et demande également à la Commission des finances pourquoi elle n'a pas proposé un amendement pour le sport.

M. le Syndic F. Brun répond que la Municipalité est d'accord pour supprimer le financement de la borne interactive du cercle et que cela serait plus juste qu'elle soit financée par l'équipement touristique car elle servira surtout aux touristes. Concernant le sport la commune contribue fortement au sport par l'équipement régional.

M. P. Bugmann répond que pour le sport des versements se font directement aux sociétés locales ou par des conventions régionales, ce n'est pas à la Commission des finances de demander un changement.

Mme U. Bucher donne des arguments en faveur du soutien à MVT, la CIL et l'équipement touristique en mentionnant l'enjeu régional, sans oublier notre future demande aux dix Communes pour un cautionnement concernant le Musée Chaplin.

M. P. Bugmann répond que nous restons solidaires du district en payant CHF 43'000.00 à MVT. Les communes de Lavaux ne sont pas concernées par le cautionnement du musée Chaplin.

Mme la Présidente demande à M. B. Savoy s'il maintient son amendement au sujet de la borne interactive.

M. B. Savoy répond qu'il maintient son amendement et le met par écrit.

M. P. Groux demande si, au vu des nombreuses questions et désaccords concernant MVT, l'on ne pourrait pas écrire une lettre dans laquelle nous expliquerions notre mécontentement sur certains points et sur la manière de fonctionnement de MVT.

M. U. Bucher répond qu'elle a pris note des remarques qui ont été dites et en fera part au directeur de MVT.

M. B. Savoy ajoute que c'est à la Municipalité de régler ces problèmes-là.

1. Administration générale – 15. Affaires culturelles
150.3653.05 Ecole de musique de l'Amitié

M. D. Chollet pose une question concernant le subside de CHF 100.00 par élève et demande comment cela va se passer concernant le point d'impôt supplémentaire qui a été voté pour la musique.

M. B. Schär répond que le point d'impôt voté sera versé à la fondation de l'enseignement de la musique qui est une fondation cantonale.

1. Administration générale – 18 Transports publics
180.3657.15 Subvention vélos électriques

M. D. Chollet demande quelle est cette subvention.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il est possible d'obtenir une subvention à l'achat d'un vélo électrique chez les revendeurs agréés dans les dix communes (se référer à la liste avant l'achat).

2. Finances – 21 Impôts
210.4011 – Impôt sur le bénéfice

M. E. Schopfer affirme que, d'après ses calculs, le point d'impôts sur ce chiffre est d'environ CHF 310'000.00. Il demande si cela est juste. Il demande également quelle est la part estimée de Merck Serono dans ce montant.

M. le Syndic F. Brun répond que le calcul est juste. En ce qui concerne la question sur Merck Serono, M. le Syndic rappelle qu'il est absolument interdit de donner des informations sur les contribuables, que ce soient des entreprises ou des personnes privées. Nous n'avons pas le droit de prononcer des chiffres en public.

4. Travaux – 43 Routes
430.3189 – Déblaiement neige par tiers

M. P. Groux demande pourquoi y a-t-il une augmentation pour le déblaiement de la neige.

M. Ph. Bricod explique qu'il y a parfois plus d'heures pour le déblaiement car la commune déblaie de plus en plus de zones privées.

M. le Syndic F. Brun ajoute que le budget 2013 a été calculé sur le coût réel de l'année 2012.

5. Instructions publiques & Cultes – 50. Instruction
500.3522 – Accueil extra-scolaire (Ondine)
500.3523 – Animation jeunesse (Egzeko)
710.3902 – Imputations internes repas pour monitrices

M. P. Bugman informe que la CoFin s'était demandée s'il fallait refuser le budget d'Ondine. Les chiffres donnés sont à son avis trop hauts. La première version comportait des erreurs, la CoFin a demandé un rectificatif, mais ce dernier comporte toujours des lacunes. Elle estime que le nombre d'élèves est incorrect. La CoFin souhaiterait un budget plus précis mais ne le refusera pas, tout en nous mettant en garde contre l'inexactitude de ces chiffres. Cette entité doit continuer de fonctionner, en espérant que les comptes ne seront pas trop éloignés du budget.

M. P. Zuchuat rappelle qu'au sujet d'Egzeko, il avait demandé l'année dernière une diminution du budget par rapport aux comptes 2011 et remarque que rien n'a été fait pour diminuer ces coûts.

Mme G. Cristobal-Noverraz demande si les monitrices d'Ondine bénéficient d'un repas gratuit ou si elles doivent participer financièrement à leur repas de midi.

Mme U. Bucher répond que les repas font partie du salaire des monitrices et cela apparaît dans les imputations internes.

Elle répond également à M. P. Bugmann en expliquant qu'en effet dans un budget il n'y a jamais les chiffres exacts, faire un budget sur l'année 2012 qui n'est pas finie et sur l'année 2013 qui n'a pas commencé, cela n'est pas chose facile, et rappelle que tous les budgets sont toujours établis sur le mois de décembre 2011.

Mme M. Meier est un peu dérangée par la clé de répartition car il y a à Corsier 4'168 repas et à Chardonne 6'650 repas. Corsier paie CHF 16'000.- de plus qu'à Chardonne, et Mme M. Meier demande s'il est possible de revoir la clé de répartition des charges.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il s'agit de la location des cantines, c'est une imputation interne. Corsier a construit sa cantine scolaire, on ne peut donc pas la comparer à la cantine de Chardonne, car la nôtre coûte évidemment un peu plus cher et il faut l'assumer.

Analyse détaillée du Budget 2013

M. M. Paquier remarque une augmentation des courbes graphiques pour l'Administration générale et pour Police et Sécurité par exemple, et se demande si les coûts sont maîtrisés.

M. le Syndic F. Brun répond que dans l'Administration générale, ce sont surtout les transports qui font augmenter la courbe, car il y a eu beaucoup d'investissements dans les transports publics.

La parole n'étant plus demandée, **Mme le présidente A. Rouge** soumet les amendements au vote, soit :

1^{er} amendement

M. B. Savoy propose l'amendement suivant sur le poste 160.3528.10 :

- ***Le Conseil communal de Corsier renonce au financement d'une borne interactive du cercle***

L'amendement est accepté à la majorité.

2^{ème} amendement

La CoFin propose l'amendement suivant

- ***Allouer un total de CHF 50'000.00 au maximum pour le domaine touristique régional, en lieu et place des CHF 77'300.00 budgété. (MVT – CIL – Fondation pour l'équipement touristique et la borne)***

L'amendement est accepté par 30 oui, 17 non et 1 abstention.

Mme la présidente A. Rouge soumet le préavis no 15/2012 au vote, soit :

a) *d'adopter le budget communal 2013 tel qu'amendé*

aux revenus	CHF 14'628'670.00
aux dépenses	CHF 15'122'100.00
d'où une perte de	CHF 493'430.00

b) *d'adopter le budget 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes du district à CHF 5.00 par habitant ;*

c) *d'adopter le budget 2013 du Fonds culturel Riviera qui propose le maintien des contributions des communes du district à CHF 48.00 par habitant.*

Le préavis 15/2012, tel qu'amendé, est accepté à la majorité, sous réserve de l'approbation de l'amendement par le Canton.

8. bis « Réponse au Postulat pour l'ouverture d'un accueil scolaire dans tout le cercle de Corsier »

Mme U. Bucher répond au Postulat pour l'ouverture d'un accueil scolaire dans tout le cercle de Corsier en ces termes :

En réponse au postulat déposé simultanément dans les 4 communes du cercle de Corsier concernant l'ouverture d'un accueil scolaire dans tout le cercle, le groupe de conduite Ondine souhaite apporter les réponses suivantes :

Le coût estimé de l'ouverture d'un accueil de 15h35 à 18h30 mis en place depuis la rentrée d'août 2012, se trouve dans les budgets communaux 2013. Quant aux conséquences financières résultant de notre adhésion au réseau REVE, il ne nous est pas possible de les chiffrer actuellement pour les raisons suivantes :

En juin 2012 a eu lieu la réorganisation des départements cantonaux, dont la création d'un nouvel Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) qui reprend les compétences du SPJ.

Il s'agit de l'autorité cantonale compétente pour assurer le régime d'autorisation et de surveillance des milieux d'accueil collectifs de jour. Pour ce faire, cette autorité élabore des directives en association étroite avec les milieux concernés.

C'est également un organe subventionneur de la FAJE, avec les communes et les employeurs. La FAJE subventionne les réseaux d'accueil de jour des enfants.

Les étapes futures de cet office sont les suivantes :

- Rapport d'évaluation de la LAJE du CE au GC
- Réponse du CE à la motion Gorrite sur le financement de l'accueil parascolaire
- Evaluation d'une augmentation du financement de l'Etat à la FAJE
- Reprise des discussions sur l'accueil parascolaire
- Reprise des discussions sur les cadres de référence et les directives
- Mise en œuvre de l'article 63a de la constitution, soit rédiger un règlement d'application
- Une de nos étapes demandée par le conseil d'établissement, c'est l'ouverture

de nos structures, à savoir de 11h30 à 18h30 quatre fois par semaine.

Comme vous le constatez, plusieurs de ces étapes nous concernent particulièrement pour une future adhésion à un réseau ou pas. De ce fait, nous attendons la poursuite des discussions et des décisions cantonales pour vous donner des réponses circonstanciées, notamment par rapport à l'encadrement éducatif exigé, le financement de l'Etat et celui de la FAJE.

9. Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de Gestion 2011

Voir annexe jointe au procès-verbal. Il n'y a pas de remarques à ce sujet.

10. Divers et propositions individuelles.

Mme F. Macagnino demande si des travaux ont été prévus concernant l'éclairage au Champ de Ban.

M. Ph. Goletta répond que ces travaux sont prévus dans le budget 2013.

Mme D. Petitat demande s'il serait possible de repeindre la ligne blanche, sur la route de Châtel-St-Denis, qui n'existe plus à certains endroits.

M. Ph. Goletta répond qu'il a eu contact avec l'Etat de Vaud au mois de septembre et il est prévu de refaire complètement les lignes de marquage depuis le funiculaire jusqu'en haut de la route.

M. M. Paquier demande s'il est possible de régler le feu qui se trouve au carrefour BP car ce feu n'est vert que pendant 10 secondes à peine.

M. le Syndic F. Brun répond que ce problème est connu, que le BTI prendra contact avec M. Volet, ancien municipal de Corseaux, car effectivement il semble qu'il y ait eu des modifications au niveau de la programmation des feux.

M. B. Savoy demande à M. Debétaz si au niveau des travaux de la maison de commune, il pourrait qualifier la collaboration qu'il y a eue avec les monuments historiques.

M. P.-A. Debétaz répond que plusieurs personnes des monuments historiques ont fait des analyses au niveau des peintures, des menuiseries et des crépis. Il explique qu'ils ont pris en charge une partie des analyses effectuées et que la collaboration s'est très bien passée.

M. J.-M. De Giorgi explique que la société de gym de Corsier a eu quelques problèmes lors de la dernière soirée avec les personnes qui gèrent les locaux de la salle de Chatonneyre, notamment au niveau de la mise à disposition des vestiaires.

M. B. Schär explique que l'on ne peut rien faire car c'est la commune de Corseaux qui s'occupe de la salle de Chatonneyre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h20.

Au nom du Conseil communal

La présidente


A. Rouge



La secrétaire


D. Palmieri